COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 1er FEVRIER 2021

Etaient présents : *Mme SULECK, M. LEBLANC, Mme MOUTON, M. FOUQUET, Mme PIERARD, M. PELERIAUX, M. DEHONDT, Mme POTTIER, M. TAVERNE, Mme TOUATI, M. GERMAIN, Mme VERIE, M. LEBRUN, M. LECERF, Mme CUSSENOT, M. LECOCQ, Mme TAQUET, Mme LABROY. Mme DEVOS, M. BARSOUM, Mme DUBOIS G., Mme LEBEGUE.*

Pouvoirs *: Mme MAGINET pouvoir à Mme SULECK, Mme DUBOIS B. pouvoir à Mme MOUTON, M. MICHEL pouvoir à M. LEBLANC, M. HASSELIN pouvoir à Mme DEVOS, Mme MAITREPIERRE pouvoir à Mme DUBOIS G.*

25 Présents – 5 pouvoirs : 27 votants

I-MODALITES DE VOTE

Conformément à l'article 26 du règlement intérieur du conseil municipal en date du 29 août 2014, modifié par le conseil municipal en date du 8 avril 2019, le conseil municipal vote au moyen d'un boitier électronique ou à main levée en cas d'indisponibilité du matériel.

II-NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal à la **Majorité** par 22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Devos + Procuration, Mme Dubois G. + Procuration, M. Barsoum).

DESIGNE madame LABROY Christine pour remplir les fonctions de secrétaire.

III- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 DECEMBRE 2020

APPROUVÉ Par 22 Voix Pour et 5 Abstentions, (Mme Devos + Procuration, Mme Dubois G. + Procuration, M. Barsoum).

IV- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal à la **Majorité** ADOPTE le règlement intérieur.

	Pour		Pour
Article 1	27	Article 17	27
Article 2	22	Article 18	27
Article 3	27	Article 19	27
Article 4	27	Article 20	27
Article 5	22	Article 21	27
Article 6	27	Article 22	27
Article 7	22	Article 23	27
Article 8	22	Article 24	27
Article 9	27	Article 25	27
Article 10	27	Article 26	27
Article 11	27	Article 27	27
Article 12	27	Article 28	27
Article 13	27	Article 29	22

Article 14	27	Article 30	27
Article 15	27	Article 31	22
Article 16	27	Article 32	27
		Article 33	27

Pour les articles n° : 2 ;5 ;7 ;8 ;29 ;31, des amendements ont été déposés par le groupe « Rousies Ensemble et Autrement ». Ils ont été rejetés par 22 Voix.

V-PACTE DE GOUVERNANCE DE LA CAMVS

Depuis la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, l'article L.5211-11-2 Du Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment qu'« après chaque renouvellement général des conseils municipaux […], le président de l'établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public. »

Si l'organe délibérant décide d'élaborer un pacte de gouvernance. Il devra l'adopter dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, à la **Majorité** par 22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme Devos+ Procuration, Mme Dubois G. + Procuration, M. Barsoum),

EMET un avis favorable au pacte de gouvernance de la CAMVS.

VI-PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET UN MEMBRE DU PERSONNEL

Le conseil municipal à la **Majorité** par 21 voix Pour, 1 Abstention (Mme Lebègue) et 5 Contre (Mme Devos + Procuration, Mme Dubois G. + Procuration, M. Barsoum)

Autorise Madame le Maire à signer le protocole transactionnel avec remboursement des frais d'avocat rengagés par l'agent.

VII – ENGAGEMENT DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.1612-1.
Le conseil municipal, à la **Majorité** par 22 Voix Pour et 5 Abstentions (Mme DEVOS + Procuration, Mme DUBOIS G. + Procuration, M. BARSOUM),

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur l'exercice 2020 soit :

OPERATIONS	**CREDITS OUVERTS EN 2020**	**AUTORISATIONS 2021 (25 %)**
21 – Administration Générale	119 736	29 934
22 – Domaine Scolaire	393 000	98 250
23 – Domaine Sportif	60 000	15 000
24 – Voirie	60 000	15 000
25 – Patrimoine	55 000	13 750
26 – Salle des Fêtes	22 000	5 500
27 – Construction nouvelle mairie	1 500 000	375 000

VIII– FONDS DE CONCOURS A LA CAMVS – TRAVAUX DE VOIRIE SUIVIS EN REGIE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Dans le cadre des travaux de voirie suivis par la CAMVS et soumis à participation des communes par voie de concours, la CAMVS avait retenu en 2019, les travaux de voirie relatifs à la création d'une place de stationnement PSH (place de stationnement handicapé) face au 43 rue Ste Aldegonde.

Le conseil municipal à **l'UNANIMITE** par 27 Voix Pour,
Autorise le versement du fonds de concours tel que ci-dessous :

Lieu des travaux	Descriptif des travaux	Montant total définitif des travaux TTC	Participation communale 50 %
43 rue Ste Aldegonde	Création d'une place de stationnement PSH	2 299.53	1 149.77

IX- CONVENTION CADRE ENTRE LA COMMUNE ET LA CAMVS RELATIVE AUX DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DES TRAVAUX SUIVIS EN REGIE

Dans le cadre du dispositif de participation des communes par voie de concours aux travaux de voirie suivis en régie sur les voiries d'intérêt communautaire, le Conseil Communautaire de la CAMVS a délibéré le 18 décembre 2020 pour la signature d'une convention cadre valable du 1er janvier au 30 juin 2021.

Le conseil municipal à **l'UNANIMITE** par 27 Voix Pour
Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

X- DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A L'INSTALLATION DE COMMERCES

Le conseil municipal à l'**UNANIMITE** par 27 Voix pour :

Autorise le versement de l'aide à l'installation des commerces pour :

- SARL « LA BOUCHERIE 59131» 26 avenue de Ferrière
- EURL « ROUSIES TOUT EST PERMIS », auto-école, 101 rue d'Assevent.

XI-DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT – TRANSITION ERNERGETIQUE- PROGRAMMATION 2021 – REMPLACEMENT DES LUMINAIRES DES CINQ ECOLES-INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES (Ecole Pasteur et salles associatives des Viviers)

Le conseil municipal à l'**UNANIMITE** par 27 Voix Pour,

Sollicite la subvention DSIL-volet énergétique au taux de 40% soit 50842.35€.

Descriptif des travaux	Lieu	Montants HT
Eclairage	Ecole Pasteur	18 896.15
Eclairage	Ecole Liemans + étage	29 043.98
Eclairage	Ecole Langevin Wallon	9 804.62
Eclairage	Chemin Vert	10 644.66
Eclairage	Jaurès	9 556.62
Panneaux photovoltaïques	Ancienne école des filles	18 382.24
Panneaux photovoltaïques	Ecole Pasteur	30 777.60

Soit un montant HT de 127105.87, soit 152527.05€TTC

XII - CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Dans le cadre de la poursuite de la campagne de stérilisation des chats errants, il est proposé la signature d'une convention avec deux vétérinaires, le cabinet Ryckaert de Rousies, et le cabinet Renaud de Maubeuge, pour un montant total de soins fixé à 1650€.

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** par 27 Voix Pour,

Autorise madame le Mairie à conventionner avec 2 cabinets vétérinaires

XIII- CONVENTION D'ENTRETIEN DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA SIGNALISATION HORIZONTALE

Le Conseil municipal à l'**UNANIMITE** par 27 Voix Pour,

Autorise madame le Mairie à signer ladite convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à Rousies le 2 Février 2021.
Le Maire,

Josiane SULECK